



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية
ص ب ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
P. B. 3243

أديس أبابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-Septième Session Ordinaire

Port-Louis (Ile Maurice)

24 - 29 Juin 1976

CM/761 (XXVII)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR

LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU

CONSEIL CULTUREL AFRICAIN (CCA)

(Addis-Abéba, 28 mai 1976)



Introduction

La résolution CM/Res. 370 (XXIII) qui a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 1974 à Mogadiscio invitait le Secrétaire Général administratif " à organiser le deuxième Festival culturel panafricain avant la fin de 1976." Le premier Festival culturel panafricain avait eu lieu à Alger en 1969. La même résolution de Mogadiscio fixait à 300 dollars EU le droit d'inscription que les Etats auront à verser pour participer au festival. De son côté, le Secrétariat Général a sollicité des Etats des offres d'accueil pour le Festival et le versement des droits d'inscription. A ce jour, aucune réaction n'a été enregistrée de la part des Etats membres de l'OUA.

Les Festivals panafricains et le CCA

Par la résolution CM/Res. 117 (IX) adoptée en 1967, l'OUA avait décidé que des Festivals culturels panafricains seraient organisés régulièrement tous les trois ans sous ses auspices. Une autre décision a été prise par la suite créant un Conseil culturel africain (CCA) qui a été chargé d'organiser, d'administrer et de diriger les festivals ordinaires. L'OUA a promulgué les statuts du Conseil Culturel Africain dont l'Article IV dispose que le Conseil des Ministres élit les membres du CCA, qui, de leur côté, élitent un Président et deux Vice-Présidents. Le CCA s'est réuni pour sa troisième session ordinaire à Addis-Abéba les 19 et 20 septembre 1972. La quatrième session ordinaire du Conseil Culturel africain avait été convoquée pour le 10 mai 1976, mais elle a été différée faute de quorum. Elle eu lieu par la suite le 28 mai 1976, immédiatement après la Réunion des Ministres de la culture. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe I du présent rapport. La réunion a été présidée par M. I. Katoke, de Tanzanie, Président du CCA. Le CCA a consacré des débats prolongés aux problèmes relatifs à l'organisation du deuxième Festival panafricain. La réunion était saisie des rapports du Secrétariat Général qui indiquaient les problèmes administratifs à considérer à ce sujet. En fonction de l'expérience acquise à l'occasion des festivals organisés à Alger, le CCA a décidé à l'unanimité de recommander que l'ampleur des festivales soit restreinte sans toucher cependant à leur caractère panafricain.

Les participants à la réunion du CCA ont admis presque sans exception que, les caractéristiques du deuxième Festival mondial nègre et africain étant en gros identiques à celles des festivals de l'OUA, il y aurait lieu que l'OUA n'insiste pas pour organiser ses festivals en 1976. D'ailleurs, il ne reste guère de temps pour la préparation de ces festivals pour cette année ou l'année prochaine.

Décisions et recommandations du Conseil culturel africain

1. Le Conseil culturel africain a recommandé que les Festivals panafricains soient décomposés en festivals spécialisés, comme suit :

- a) Musique et danse, suivi d'un colloque, 1978
- b) Théâtre et films cinématographiques, suivi d'un colloque, 1980
- c) Livres et littérature, suivi d'un colloque, 1982
- d) Expositions générales comprenant :
 - i) Arts plastiques et artisanat
 - ii) Découvertes archéologiques
 - iii) Antiquités
 - iv) Costumes traditionnels (1984, suivi éventuellement d'un Festival panafricain complet).

2. Le CCA a ensuite procédé à l'élection d'un Comité d'orientation selon les dispositions de l'Article V de ses statuts. Ce Comité, en liaison étroite avec le Secrétariat de l'OUA, aura à déterminer tous les détails administratifs pour que le prochain festival puisse être organisé en 1978.

Les membres du Comité d'orientation sont les suivants :

- | | |
|---------------|-----------------------|
| a) Madagascar | (Afrique australe) |
| b) Maroc | (Afrique du nord) |
| c) Nigéria | (Afrique de l'ouest) |
| d) Ouganda | (Afrique de l'est) |
| e) Zaïre | (Afrique du centre) |

3) Le CCA a décidé de recommander que les Etats participants n'envoient pas chacun plus de 100 personnes au festival, comprenant fonctionnaires et participants. Cette recommandation a été formulée en considération des responsabilités en matière d'hébergement et en matière administratives qui doivent incomber au pays d'accueil.

4. Le Conseil a invité le Secrétaire Général administratif à demander au Conseil des Ministres (à sa session de juin 1976 à Maurice) d'accepter en principe que les festivals de l'OUA soient financés sur le budget ordinaire de l'OUA ou autrement, que l'OUA accorde des subventions pour les Festivals panafricains.

5. Le Conseil a recommandé au Secrétariat, après avoir consulté le Comité d'orientation, envoie aux Etats membres des lettres pour leur rappeler leurs obligations en ce qui concerne de paiement des droits d'inscription et de souscription.

6. Le CCA souscrit à l'idée d'obtenir des fonds pour le festival auprès d'institutions internationales, telles que l'UNESCO et le PNUD.

7. Le Conseil a recommandé que le Secrétariat, en liaison avec le Comité d'orientation, établisse un budget pour le festival spécialisé qui doit être organisé en 1978, budget qui sera présenté au Conseil des Ministres à sa session de février 1977.

8. Il a recommandé que le Conseil des Ministres à sa prochaine session (Maurice, juin 1977) soit invité à élire, par exemple, trois Etats venus récemment à l'indépendance comme membres supplémentaires du Conseil culturel africain.

9. Le Conseil a recommandé que le Secrétariat revoit les statuts du CCA à la lumière de la Charte culturelle et formule des recommandations à l'intention du CCA à sa prochaine réunion.

10. Enfin, le Conseil culturel africain a décidé que sa prochaine réunion sera convoquée dans un an.

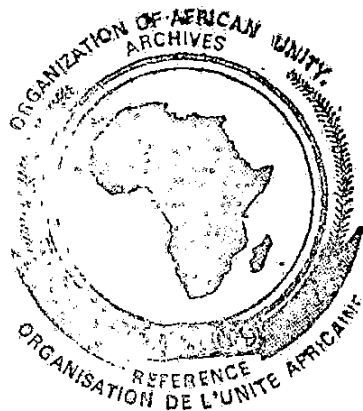
Observations du Secrétaire Général administratif sur les recommandations

- a) Les résolutions applicables de l'OUA disposent que des Festivals panafricains seront organisés régulièrement. Il est prévu que ces Festivals seront financièrement autonomes, mais ils seront organisés et dirigés sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine. Le fait qu'aucun Etat membre ne se soit offert pour accueillir le deuxième Festival panafricain et le non-paiement des droits d'inscription n'aident pas l'OUA à progresser vers les objectifs culturels qui occupent une place importante dans la Charte de l'OUA, les résolutions de l'OUA et plus spécifiquement dans le projet de Charte culturelle de l'Afrique adopté récemment par les Ministres de la culture.

Dans ces conditions, le Secrétaire Général partage naturellement les opinions et les préoccupations exprimées à la réunion du CCA, selon lesquelles, pour que des Festivals panafricains puissent être organisés régulièrement, les organes politiques de l'OUA pourraient avoir à financer ces manifestations sur les budgets ordinaires de l'Organisation, ou, au pis aller, fournissent pour commencer des subventions substantielles afin de permettre aux Festivals panafricains d'obtenir une certaine autonomie financière.

b) Election de membres supplémentaires du CCA

La composition actuelle du CCA a été arrêtée alors que l'OUA comprenait 41 Etats membres. L'Organisation comprenant maintenant près de 50 membres, il est équitable que le Conseil des Ministres élise quelques Etats supplémentaires comme membres du CCA. L'article IV des statuts du CCA dispose que le CCA doit être composé de personnes désignées par les Etats en nombre correspondant à la moitié plus un des membres de l'OUA et que les personnes désignées doivent de préférence être telles qu'elles justifient d'une connaissance parfaite du patrimoine culturel de leurs Etats respectifs.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-06

Report of the Secretary General on the Fourth Ordinary Session of the African Cultural Council (ACC)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9667>

Downloaded from African Union Common Repository